

2020:05:04 Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
(C.M. Art. 424-425) de Petit-Saguenay tenue le 4^e jour du mois de mai 2020,
à 18 h 30, par vidéoconférence, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020
4. Lecture et adoption des comptes d'avril 2020
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. École Marie-Médiatrice : Appui projet anglais intensif Comité pédagogique du Bas-Saguenay
 - 5.2. Michel Paré : Plainte
 - 5.3. SAAQ : fermeture du point de service de La Baie
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Remboursement prêt 10-251 : Utiliser les fonds réservés en 2018 de 100 000\$ au lieu de renouveler sur un an et de payer des intérêts et de payer des 72400\$ à même les fonds affectés.
 - 6.2. Village-Vacances Petit-Saguenay : Renouvellement du cautionnement de la marge de crédit 50 000\$
 - 6.3. RIRL 2018 : Étalement des surplus
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. REMAC : Réparation de l'escalier du quai
 - 7.2. La COMBEQ : Adhésion Mireille Lavoie
 - 7.3. Chemin du Quai : Soumission Yves Houde 800\$ + taxes
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Table ad hoc : élaboration d'un plan d'action de 5250\$ Placement Caroline Bouchard
 - 8.2. CDE de Petit-Saguenay : Demande au PSPS 15 000\$
 - 8.3. OTJ de Petit-Saguenay : Demande au PSPS 20 000\$ amélioration des équipements (chrono et limerie)
 - 8.4. FQME : demande d'appui 25 000\$ au fonds des TPI
9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Fabrique Petit-Saguenay : PSPS 20 000\$
 - 9.2. Coopérative Ferland-Boileau : Programmation annuelle des lots intramunicipaux
 - 9.3. RISIF : dépôt des états financiers
 - 9.4. École du Vallon : Fermeture de classe
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2020:05:100 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2020:05:101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2020:05:102 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **93 945.78 \$** pour l'année financière **2020**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2020:05:103 APPUI IMPLANTATION DE L'ANGLAIS INTENSIF AU
BAS-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT qu'il y a de nombreux bienfaits liés à l'apprentissage d'une langue seconde de façon intensive dans l'enfance;

CONSIDÉRANT qu'une ressource oeuvre déjà dans nos milieux et possède les qualifications lui permettant d'enseigner le programme de 6e année et celui de l'anglais intensif, il serait donc possible d'ouvrir un seul groupe;

CONSIDÉRANT que l'école Marie-Médiatrice a des locaux disponibles où il serait facile d'implanter un groupe d'anglais intensif dès l'année scolaire 2020-2021, et ce, à faible coût;

CONSIDÉRANT que cette école est menacée de fermeture, qu'un village sans école n'est pas un village et qu'un projet tel que l'anglais intensif pourrait être un levier pour assurer sa survie;

CONSIDÉRANT que le territoire du Bas-Saguenay ne possède aucun programme particulier (anglais intensif, sport étude, citoyenneté responsable, etc.);

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les élèves qui font le choix de l'anglais intensif doivent quitter nos écoles dont la clientèle est déjà fragile et doivent faire plusieurs heures de transport chaque jour;

CONSIDÉRANT que le transport vers La Baie nécessite des coûts importants et, dans un contexte de réduction des GES, l'offre locale devrait être privilégiée;

CONSIDÉRANT que certains élèves qui quittent pour l'anglais intensif en 6^e année ne reviennent pas nécessairement faire leur secondaire à l'école Fréchette, ce qui fragilise la clientèle déjà précaire;

CONSIDÉRANT que les places en anglais intensif sont limitées à un élève par classe dans notre secteur;

CONSIDÉRANT que le Bas-Saguenay est un milieu touristique qui reçoit de plus en plus de touristes anglophones, que nos jeunes occupent des emplois dans des entreprises de services et que la maîtrise de l'anglais est un atout important pour eux et pour le milieu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le comité Innovation pédagogique du Bas-Saguenay dans leurs démarches auprès de la commission scolaire pour qu'un groupe d'anglais intensif démarre pour l'année scolaire 2020-2021 à l'école Marie-Médiatrice.

5.2 INFORMATION : ENVOI RAPPEL DE TAXES

À la suite de plaintes reçues de propriétaires de chalets, le maire M. Philôme La France, informe que le service d'envoi de rappels de taxes municipales reprendra à partir de l'automne 2020.

5.3 2020:05:104 FERMETURE DU BUREAU DE LA SAAQ DE LA BAIE

CONSIDÉRANT que le point de services de la SAAQ à La Baie a été fermé de façon définitive;

CONSIDÉRANT que la SAAQ a décidé qu'il n'y avait pas lieu de recruter un nouveau mandataire à La Baie pour desservir le territoire de La Baie et du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette décision constitue une diminution importante des services de proximité pour les citoyens des municipalités du Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'oppose à la décision de la SAAQ et demande le recrutement d'un nouveau mandataire pour offrir les services d'immatriculation et de permis de conduire sur le territoire de La Baie dans les meilleurs délais.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 2020:05:105 REMBOURSEMENT FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 10-251 72 400 \$ À MÊME SURPLUS RÉSERVÉ

CONSIDÉRANT que le refinancement du règlement d'emprunt numéro 10-251 ARÉNA (Réfection des installations sportives) est prévu pour 12 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le solde de cet emprunt est actuellement de 72 400\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu le remboursement de cette dette en affectant une somme de 100 000\$ des surplus accumulés au remboursement de la dette à long terme par la résolution numéro 2018:05:131 adoptée le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le montant de 72 400 \$ a été prévu dans cette affectation pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 10-251;

CONSIDÉRANT que de renouveler le prêt apporterait des paiements d'intérêts supplémentaires et que le conseil désire éviter le paiement de ces intérêts;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 4 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour le règlement d'emprunt numéro 10-251, la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite faire le remboursement du prêt au terme de celui-ci soit le 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE ne pas procéder au refinancement du règlement d'emprunt numéro 10-251 venant à échéance le 12 mai 2020;

D' effectuer le remboursement du solde de cet emprunt, au montant de 72 400 \$ en utilisant les sommes prévues à cet effet.

**6.2 2020:05:106 RENOUELEMENT CAUTIONNEMENT MARGE DE
CRÉDIT V.V.F. 1 AN 50 000 \$ (C.M. Art. 83)**

M. Emmanuel Tremblay, conseiller, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 avril 1994, monsieur Réjean Carrier directeur général de l'administration financière par intérim du ministère des Affaires municipales, informait qu'il autorise la municipalité de Petit-Saguenay à se porter caution de la Société de gestion V.V.F. St-Étienne, pour un montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette marge de crédit à la Caisse Desjardins de La Baie-Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le renouvellement de la marge de crédit de la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne au montant de 50 000 \$ à la Caisse Desjardins La Baie-Bas-Saguenay, et ce, pour une période d'un (1) an au taux préférentiel.

QUE M. Philôme La France, maire, et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient et sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

**6.3 2020:05:107 RIRL 2015 – ÉTALEMENT DE LA SUBVENTION AU
COMPTANT SUR DURÉE DE L'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de 563 795 \$ pour la réalisation des travaux de la phase 1 du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL 2015);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une partie de cette subvention au comptant de 166 505 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'étaler cette subvention au comptant sur la totalité de l'emprunt du règlement 17-310, soit sur les années 2019 à 2028;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise l'étalement de la subvention reçu au comptant de 166 505 \$ pour le RIRL 2015, sur les remboursements des années 2019 à 2028 du Règlement d'emprunt 17-310, soit 16 650.50 \$ par année.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2020:05:108 MANDAT RÉPARATION DE L'ESCALIER ET DES QUAIS FLOTTANTS

CONSIDÉRANT que l'escalier des quais flottants a besoin de réparation;

CONSIDÉRANT qu'il faut également faire évaluer l'état de la plateforme et des quais flottants par un expert afin de remettre le tout sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal mandate la firme Remac innovateurs industriels de Jonquière pour procéder à l'évaluation et la réparation de l'escalier et des quais flottants

7.2 2020:05:109 ADHÉSION 2020 À LA COMBEQ 390 \$ + TX

CONSIDÉRANT que Mme Mireille Lavoie, contremaître et inspectrices en bâtiment désire redevenir membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) afin de bénéficier des services et des formations offerts par la corporation;

CONSIDÉRANT que le coût d'inscription pour l'année 2020 est de 390 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Mireille Lavoie à renouveler son inscription à la COMBEQ pour l'année 2020 au coût de 448.40 \$ (payé par Visa).

7.3 2020:05:110 OUVERTURE DE LA RUE DU QUAI 800 \$ + TX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire déneiger la rue du Quai pour donner accès au quai à la population;

CONSIDÉRANT que Yves Houde a transmis une soumission pour effectuer ce déneigement au coût de 800 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Yves Houde pour déneiger la rue du Quai au montant de 800 \$ plus taxes;

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2020:05:111 ACCEPTATION RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 100^e ANNIVERSAIRE DE PETIT-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la table ad hoc, le comité de main-d'œuvre démarré par la municipalité de Petit-Saguenay en collaboration avec madame Patricia Durand du service aux entreprises pour Emploi Québec, désire réaliser l'élaboration du plan d'action de la CO-OP de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que Placements Caroline Bouchard offrent leurs services pour réaliser ce mandat au coût de 5250 \$ plus taxes et frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Placements Caroline Bouchard pour l'élaboration du plan d'action de la CO-OP de Petit-Saguenay au coût de 5250 \$ plus taxes et frais de déplacement, dont le mandat comprend les items suivants :

- Rencontrer le comité pour le plan d'action
- Rédiger le plan d'action
- Déterminer les responsables et élaborer un échéancier
- De soumettre des recommandations pour l'intégration du plan d'action
- Faire le suivi du degré d'avancement du plan d'action dans le temps
- S'assurer que l'adjointe et la directrice ont les outils nécessaires et les connaissances afin d'assurer la continuité du plan d'action dans le temps.

QUE 95% des coûts seront remboursés par l'aide financière du Centre local d'emploi (CLE).

8.2 2020:05:112 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS 2020-2021 CDE DE PETIT-SAGUENAY – ÉTUDE DU QUAI

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet du CDE de Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité pour réaliser une étude pour la réalisation du projet de marina au quai de Petit-Saguenay, en outre pour la prise de mesures du niveau de l'eau, étude de fond marin, prise de données de la force des vents, prise de données pour la hauteur et directions des vagues, déterminer l'angle et la distance idéale pour optimiser le nombre de places à bateaux, qui nécessite un investissement de 17 520.46 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **15 000 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du CDE de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**8.3 2020:05:113 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS 2020-2021
OTJ DE PETIT-SAGUENAY – AMÉLIORATION DES
ÉQUIPEMENTS ARÉNA**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet de l'OTJ de Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité pour l'amélioration d'équipements essentiels pour l'Aréna Roberto-Lavoie. Soit par l'achat d'un nouveau tableau indicateur et une nouvelle limerie pour aiguiser les patins, qui nécessite un investissement de 22 131.68 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **19 917 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière de l'OTJ de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**8.4 2020:05:114 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE MISE
EN VALEUR DES TPI - FQME - SKI DE MONTAGNE PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) désire développer un nouveau site de ski de montagne dans la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet sera localisé au cœur du village de Petit-Saguenay, principalement sur terres publiques, mais aussi sur

terres privées donc facilement accessibles et à proximité de tous les services.

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact majeur sur l'économie et du tourisme hivernal à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la FQME désire présenter une demande d'aide financière au *Fonds de mise en valeur des TPI* de la MRC du Fjord pour réaliser ce projet qui nécessite un investissement de 28 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay donne son appui à la demande d'aide financière de **25 000 \$** faite à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du *Fonds de mise en valeur des TPI*, par la FQME pour le projet de Ski de montagne à Petit-Saguenay.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 2020:05:115 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS 2020-2021 FABRIQUE PETIT-SAGUENAY – PARVIS DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet de la Fabrique de Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité pour refaire le parvis de l'église qui est dans un piètre état et qui est également une étape en vue de préparer une autre phase beaucoup plus importante pour trouver une nouvelle vocation multiservice pour ce bâtiment patrimonial, qui nécessite un investissement de 21 460.00 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **20 000 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière de la Fabrique de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**9.2 2020:05:116 ACCEPTATION PLANIFICATION DES TRAVAUX 2020-2021
SUR LES LOTS INTRA-MUNICIPAUX – COOP DE FERLAND-BOILLEAU**

CONSIDÉRANT que M. Éric Bouchard, ingénieur forestier de la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau, a présenté aux membres du conseil municipal de Petit-Saguenay le plan annuel d'interventions forestières sur les TPI de la MRC du Ford-du-Saguenay pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'à Petit-Saguenay cette saison les secteurs visés sont au lac des Harvey dans le chemin Saint-Étienne et deux secteurs sur la Zec Buteux.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte le plan annuel d'interventions forestières 2020-2021 tel que présenté par la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau.

9.3 RÉGIE INCENDIE – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Le conseil municipal prend connaissance des états financiers 2019 déposés par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord et le maire en explique les résultats;

9.4 2020:05:117 REGROUPEMENT DE NIVEAUX À L'ÉCOLE DU VALLON

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-d-Saguenay compte réduire le nombre de classes de 4 à 2 à l'École du Vallon pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que cette orientation est entièrement contre-productive par rapport aux efforts consentis par la commission scolaire pour rénover le bâtiment et en faire une école particulièrement attractive et aux efforts déployés par la municipalité pour attirer des familles à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette orientation, si elle va de l'avant, risque de gravement compromettre l'avenir même de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le maire, M. Philôme La France, à faire des représentations politiques auprès de la commission scolaire et des instances gouvernementales pour que cette décision soit renversée dans les plus brefs délais.

9.5 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Société de l'assurance automobile du Québec
Préavis de vérification mécanique pour LA668873

Revenu Québec
Remboursement TPS & TVQ au montant de \$ 18490.56

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Remboursement de la subvention de la table AD HOC au montant de \$ 28 621.13

Ville de Saguenay cour Municipale commune
Amendes perçues pour la période de 1^{er} janvier au 31 mars 2020 au montant de \$ 388.34

Finances Québec
Remboursement d'une Subc VL redr. infrastructure au montant de \$ 40 294.20

MRC du Fjord-du-Saguenay Saint-Honoré
1^{er} versement de 50% subvention Fonds de gestion et mise en valeur du territoire pour projet rechargement et reconstruction de ponceau du vieux chemin Saint-Louis au montant de \$ 7500

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec
Relevé de versement pour le mois de février au montant de \$371.91

Ministère de l'Emploi et solidarité sociale
Promotion industrielle et touristique pour la subvention table AD/HOC au montant de \$ 3322.63

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail CNESST
Rapport d'intervention au 1 avril 2020

Postes Canada
Compensation taxes non résidentielles au montant de \$ 837.90, Compensation de taxes de services au montant de \$ 1025.00

Finances Québec
Le ministère accorde Projet envergure et supramunicipaux au montant de \$ 14 000

Membres du Conseil d'administration du Transport adapté du Fjord
Regret que la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis ne renouvelle pas l'adhésion au service de transport collectif du Transport adapté du fjord

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Report de l'assemblée générale annuel prévu le 5 mai pour une date à déterminer

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 09, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2020:05:102 – 2020:05:105 - 2020:05:108 – 2020:05:109 – 2020:05:110 – 2020:05:111.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale